Nations Unies A/60/302

Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Points 74 a) et b) de l'ordre du jour provisoire*
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies; assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Aide humanitaire et aide au relèvement fournies à certains pays et à certaines régions

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, établi comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale à ses cinquante-septième, cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, contient des informations sur l'aide humanitaire et l'aide au relèvement fournies aux pays qui traversent une crise humanitaire causée par un conflit ou une catastrophe naturelle telle que la sécheresse, ou qui en sortent.

En conclusion, il y est recommandé que la situation dans certains de ces pays, qui ont dépassé le stade de la crise et bénéficient maintenant principalement de l'aide au relèvement et au développement plus que de secours d'urgence, ne soit plus examinée au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

* A/60/150.
** Le présent rapport a été soumis avec retard à cause de révisions exigées par l'adoption d'une présentation unifiée des rapports.

05-47316 (F) 061005 061005

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1	3
II.	Aide humanitaire et aide au relèvement fournies aux différents pays	2–115	3
	A. Djibouti	2-20	3
	B. Éthiopie	21–34	6
	C. Kazakhstan	35–65	9
	D. Rwanda	66–88	14
	E. Somalie	89–106	17
	F. Timor-Leste	107–115	20
III.	Observations	116	23

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis à l'Assemblée générale suite aux demandes formulées par celle-ci dans ses résolutions mentionnées à la section II ci-dessous, contient des informations sur les secours d'urgence et l'aide au relèvement fournis par l'ONU et ses partenaires aux pays touchés par diverses catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'Assemblée générale ayant demandé au Secrétariat de regrouper et simplifier les rapports chaque fois que cela est possible, les rapports de pays présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen ont été regroupés dans un seul document portant sur six pays.

II. Aide humanitaire et aide au relèvement fournies aux différents pays

A. Djibouti

2. Dans sa résolution 58/116 du 17 décembre 2003, l'Assemblée générale a, entre autres, noté avec satisfaction que Djibouti exécutait un programme de réformes et lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde comme il convient aux besoins financiers et matériels du pays, conformément au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Situation humanitaire

3. Le 13 avril 2004, d'importantes inondations ont frappé Djibouti, en particulier la capitale. Au moins 60 personnes seraient mortes noyées à la suite des pluies torrentielles et environ 1 500 personnes se sont retrouvées sans abri après que les crues ont balayé leur habitation. Nombre de ces personnes, y compris des réfugiés somali et oromo venus de pays voisins, vivaient dans des *wadis*, ou lits de cours d'eau asséchés.

4. Le Gouvernement djiboutien a mis en place un comité ad hoc de gestion de la catastrophe pour faire face à la situation. Ce comité a informé ses partenaires bilatéraux et multilatéraux de son intention de mobiliser des ressources locales, la situation ne justifiant pas que les Nations Unies lancent un appel éclair. Les besoins humanitaires à court terme ont été couverts par le Gouvernement, des donateurs et des organismes des Nations Unies : distribution d'une aide alimentaire à plus de 20 000 familles, soins de santé et nutrition, prévention et traitement du paludisme, vaccination, et approvisionnement en eau et assainissement.

5. À long terme, le Gouvernement djiboutien aura besoin de 20 millions de dollars pour relancer un plan préexistant visant à reloger, de manière permanente, les personnes vivant dans les principaux *wadis* du pays – qui se remplissent durant la saison des pluies – en des lieux plus en hauteur, où elles seront plus à l'abri des inondations. Ce plan a été mis au point initialement à la suite d'une inondation qui a causé la mort de près de 100 personnes dans la capitale.

6. Cinq des six zones rurales de Djibouti traversent actuellement une grave crise alimentaire résultant de trois saisons des pluies où les précipitations n'ont pas été assez abondantes et d'une aggravation de la sécheresse. Les pluies tardives et irrégulières n'ont pas suffi à reconstituer les prises d'eau ni à régénérer les

pâturages. Les éleveurs de Djibouti et des régions voisines en Somalie, en Érythrée et en Éthiopie ont été obligés de poursuivre le pâturage saisonnier dans les régions côtières de Djibouti au-delà des capacités de régénération des terres. Les terres de pâturages ont été surexploitées et sont aujourd'hui épuisées. Les prises d'eau dans les zones pastorales du nord-ouest et du sud-est sont pratiquement asséchées.

7. Depuis mai 2005, le Gouvernement et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont distribué 421 tonnes métriques d'aide alimentaire. Le PAM a fourni environ 500 tonnes métriques de produits de base divers. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a octroyé au bureau national d'intervention en cas de catastrophe 20 000 dollars destinés à l'achat de carburant pour les groupes électrogènes faisant fonctionner les forages, ainsi que 20 000 dollars pour d'autres activités de soutien logistique, et commandé neuf groupes électrogènes et neuf pompes à eau, d'une valeur totale de 150 000 dollars, afin d'équiper les puits et forages existants. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a débloqué 10 000 dollars au titre de la remise en état d'urgence des forages existants. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a offert une contribution de 50 000 dollars pour financer les activités de coordination, notamment le renforcement des capacités locales. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a envoyé sur le terrain un fonctionnaire chargé des affaires humanitaires ayant pour mission de fournir une assistance technique.

8. Les besoins immédiats portent essentiellement sur l'aide alimentaire devant être distribuée à 47 500 personnes et l'approvisionnement en eau de 18 000 d'entre elles. Les points d'eau et forages doivent être remis en état et entretenus, leurs dépenses de fonctionnement restant à couvrir. Il faut également distribuer des compléments alimentaires à 9 500 enfants et dispenser des soins médicaux à 5 000 personnes. Compte tenu du fait que les populations touchées les plus vulnérables sont nomades, il serait indiqué de mettre en place des services de santé mobiles. Il faut aussi fournir d'urgence de la nourriture, de l'eau potable et des soins vétérinaires à 50 000 têtes de bétail. Il est, par ailleurs, nécessaire de consolider les structures de gestion des catastrophes aux niveaux national et local.

9. Le Gouvernement djiboutien a pris des mesures en vue d'atténuer les prix élevés des denrées alimentaires et collabore avec les Nations Unies dans le but d'améliorer l'accès des plus vulnérables à la nourriture et à l'eau. Malgré l'aide fournie, les bouleversements qui se sont produits au même moment que la sécheresse ont conduit à l'épuisement des ressources dont disposaient les éleveurs, et le Gouvernement a donc dû faire appel une nouvelle fois à l'aide internationale pour pouvoir faire face à cette nouvelle situation d'urgence. Un appel éclair a été lancé le 27 avril 2005, pour un montant de 7 494 198 dollars, afin de financer essentiellement de la nourriture et de l'eau destinées à des milliers de victimes de la sécheresse. À ce jour, le financement de 26,8 % des besoins est assuré.

Mise en œuvre de solutions à plus long terme

10. Les inondations et la sécheresse sont les manifestations d'un problème systémique que connaît Djibouti, lié à la surexploitation des ressources en eau et aux changements climatiques. Les périodes de sécheresse répétées ont entraîné un déclin de la sécurité alimentaire des populations et une augmentation de la malnutrition chez les enfants et les femmes et sont à l'origine de taux de morbidité élevés chez les enfants. Ce cercle vicieux doit être enrayé au plus vite grâce à des

initiatives de développement. C'est pourquoi l'équipe de pays des Nations Unies met actuellement au point un programme commun en vue de faire reculer les problèmes liés à la malnutrition et à la sécurité alimentaire.

Programme de réformes économiques

11. L'économie djiboutienne est largement tributaire du secteur des services, qui représente 80 % du produit national brut (PNB) et des emplois. À l'absence de ressources naturelles s'ajoute la faiblesse des secteurs primaire et industriel, qui représentent respectivement 5 et 15 % du PNB.

12. Le manque de ressources et la position géographique stratégique constituent des facteurs importants de l'économie djiboutienne. Les services comptent pour 70 % environ du PNB. Ils sont essentiellement centrés sur l'activité portuaire et les liaisons routières et ferroviaires. L'agriculture et l'industrie représentent respectivement 3 et 17 % seulement du PNB. La superficie des terres cultivables étant réduite et la pluviométrie insuffisante (moins de 0,3 % des terres sont cultivables), la place de l'agriculture dans l'économie est marginale.

13. En 1996, le Gouvernement a commencé à appliquer un programme d'ajustement et de restructuration économiques, avec l'appui du Fonds monétaire internationale (FMI) et de la Banque mondiale, et à mettre en place des réformes touchant aux finances publiques, à la sécurité sociale, aux entreprises publiques, à l'enseignement et à la santé. En 2000, le Gouvernement a élaboré un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) provisoire, qui visait essentiellement à : a) stimuler la croissance économique; b) valoriser les ressources humaines; c) renforcer les services sociaux; et d) moderniser l'État et promouvoir la bonne gouvernance.

14. Le programme a donné des résultats encourageants bien qu'insuffisants. Des progrès ont aussi été accomplis sur le plan macroéconomique : réduction des déficits budgétaires et de la balance des comptes courants, qui sont passés respectivement à 2,1 et 4,3 % du PIB en 2001. Ces progrès n'ont cependant pas été de pair avec un renversement de la tendance à la dégradation de la situation sociale. Selon l'enquête djiboutienne auprès des ménages de 2002, l'incidence de la pauvreté relative et de l'extrême pauvreté entre 1996 et 2002 a considérablement augmenté, passant respectivement de 64,9 à 74,4 % et de 34,5 à 42,2 %. L'enquête a également montré que la pauvreté était généralisée et qu'elle touchait toutes les catégories socioéconomiques de la société.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

15. Des études récentes ont fait ressortir le caractère structurel et massif de la pauvreté à Djibouti, d'où la nécessité d'élaborer et d'appliquer une stratégie de lutte contre la pauvreté. En 2003, Djibouti a adopté un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, que les institutions financières internationales ont officiellement approuvé en juin 2004. Cette stratégie s'appuie sur une vision à long terme qui tire pleinement parti des ressources stratégiques du pays, ainsi que de politiques et de réformes destinées à assurer une croissance économique durable et équitable et à faire baisser le chômage.

16. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté comprend quatre grands volets. Le premier porte sur le renforcement de la compétitivité du pays et la création de

conditions propres à assurer une croissance économique solide et durable par le biais de : a) la poursuite des politiques de stabilisation macroéconomique et des réformes structurelles; b) la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'investissement et la suppression des obstacles au développement du secteur privé; c) la promotion de Djibouti en tant que plate-forme économique et financière concurrentielle au niveau régional et l'exploitation optimale du potentiel de croissance du pays; et d) la construction d'infrastructures et la baisse des coûts des facteurs de production.

17. Le deuxième volet concerne l'accélération de la valorisation des ressources humaines au moyen d'un programme ciblant les zones de pauvreté et les populations vulnérables, notamment : a) l'amélioration de l'accès des pauvres aux soins de santé et à l'enseignement; b) la mise en place d'une politique de promotion de l'emploi par l'élaboration de méthodes privilégiant la main-d'œuvre manuelle, la promotion du microfinancement, le développement de la formation en cours d'emploi et l'appui aux secteurs qui bénéficient directement aux pauvres (agriculture, élevage, etc.); et c) la mise en place de filets de protection sociale au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population (enfants des rues, nomades et sans-abri). Cette stratégie est notamment destinée à bénéficier aux femmes.

18. Le troisième volet porte sur la réduction de la pauvreté, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau, de la sécurité alimentaire et des services de base en faveur des pauvres. Ces politiques et ces programmes seront appliqués dans les quatre zones ceinturant la ville de Djibouti (notamment les districts 4 et 5), les villes de l'intérieur et les zones rurales.

19. Le quatrième volet vise à promouvoir la bonne gouvernance politique, locale, économique et financière, à renforcer les capacités de planification et de gestion administrative et à en moderniser les méthodes. L'aspect prioritaire de ce volet vise à améliorer la gestion de la dépense publique et à la rendre plus équitable et plus efficace afin de l'ériger en instrument véritable de la lutte contre la pauvreté.

20. Les organismes des Nations Unies ont apporté une réponse coordonnée aux besoins financiers, matériels et techniques de Djibouti au moyen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2002-2007. L'équipe de pays des Nations Unies s'attache à harmoniser le Plan-cadre et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de Djibouti. Elle a donc lancé un examen semestriel du Plan-cadre, qui devrait être achevé en novembre 2005.

B. Éthiopie

21. Par sa résolution 59/217, l'Assemblée générale a notamment engagé la communauté internationale à répondre sans délai à l'appel conjoint à l'aide d'urgence lancé en faveur de l'Éthiopie, pour 2005, par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement éthiopien, pour couvrir les besoins alimentaires et non alimentaires et à soutenir le programme établi par le Groupe d'intervention pour la sécurité alimentaire en Éthiopie, et demandé à tous les partenaires du développement, en coopération avec le Gouvernement éthiopien, d'intégrer les opérations de secours dans des activités de relèvement, de protection des ressources et de développement à long terme.

Interventions d'urgence et actions en faveur de la sécurité alimentaire à long terme

22. On a entrepris en 2004 d'établir une distinction entre les populations souffrant d'insécurité alimentaire chronique et celles souffrant d'insécurité alimentaire aiguë, deux plans d'action complémentaires ayant été arrêtés. L'appel humanitaire lancé en 2005 devait permettre de faire face aux besoins aigus des populations dont l'insécurité alimentaire était imprévisible, le dispositif de sécurité productif étant censé pourvoir aux besoins de sécurité alimentaire à long terme.

23. Ce programme avait pour objectif de fournir une aide en espèces ou des vivres contre du travail, l'appel humanitaire devant apporter à 3,1 millions d'autres individus une aide alimentaire et non alimentaire d'urgence et, partant, permettre de sauver des vies et de protéger des moyens de subsistance. Si le nombre total de personnes qui ont bénéficié de l'aide alimentaire au titre des deux plans a légèrement augmenté pour atteindre huit millions, le nombre de ceux qui ont bénéficié de l'appel humanitaire de 2005 était nettement inférieur aux 7,8 millions de bénéficiaires enregistrés en 2004.

24. Le Gouvernement éthiopien a officiellement lancé le programme le 16 février 2005 et les remises d'aide aux bénéficiaires ont commencé en avril. Les retards survenus au départ dans l'amorce des remises d'espèces aux nombreux bénéficiaires ont mis les populations victimes d'insécurité alimentaire chronique à rude épreuve (70 % des 4,8 millions de bénéficiaires reçoivent une aide en espèces). Pour remédier à la situation, des vivres de soudure ont été distribuées sur demande aux populations des zones de districts (woredas) auxquelles s'étend le filet de sécurité et où le taux de malnutrition est élevé. En juin, une aide ponctuelle en espèces correspondant à trois mois d'allocation a été versée à des bénéficiaires du fait des retards. Le nombre de personnes bénéficiant de la protection du filet de sécurité a également été révisé en juin à 4,8 millions compte tenu de 20 % d'imprévus dans la région des Amhara, ce qui, par extrapolation à l'ensemble des régions, porterait le nombre de bénéficiaires à 5,4 millions.

25. La situation humanitaire a, semble-t-il, commencé à se détériorer au début de 2005, les chiffres faisant de plus en plus craindre pour la survie des enfants dans certaines zones, une malnutrition aiguë, la détérioration de la sécurité alimentaire et la multiplication des épreuves pour les populations vulnérables vivant dans les zones à risque. Contrairement aux années précédentes où l'on ne disposait guère d'informations sur la situation nutritionnelle, la Stratégie d'action renforcée pour la survie des enfants et la myriade d'enquêtes nutritionnelles ont fourni des renseignements détaillés sur l'état nutritionnel des enfants. En mai 2005, 136 000 enfants vivant dans les zones les plus vulnérables souffraient de malnutrition aiguë. Ce chiffre pourrait, selon les estimations, passer à 370 000, si la tendance persistait. L'ensemble des taux de malnutrition aiguë dépassait largement les seuils d'urgence dans diverses zones, où il atteignait plus de 15 %.

26. Cela étant, un appel humanitaire a été spontanément lancé de nouveau en mai 2005. Le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire est passé de 3,1 millions à 3,8 millions. Le financement des besoins non alimentaires, qui avait été largement insuffisant, est également passé de 112 millions de dollars à 135,6 millions de dollars.

27. Les donateurs ont nettement mieux réagi par rapport au volet alimentaire de l'appel spontanément lancé à la mi-2005. En juin, les besoins alimentaires d'urgence pour 2005 avaient été dépassés, mais les besoins étaient censés augmenter. Le financement de l'alimentation d'appoint prévu dans le cadre de la stratégie d'action renforcée pour la survie des enfants s'était également beaucoup accru, mais son volet non alimentaire n'avait obtenu que 20 % du budget nécessaire et avait besoin immédiatement de ressources pour atteindre ses objectifs. Le secteur non alimentaire n'était totalement financé qu'à hauteur de 48 %.

28. Les résultats des évaluations des récoltes et des zones pastorales effectuées en juin 2005 ont montré que 471 510 nouveaux bénéficiaires auraient besoin d'une aide alimentaire pour la seconde moitié de 2005 en raison des mauvaises récoltes enregistrées dans certaines zones lors de la première moitié de l'année. D'août à décembre 2005, environ 3,3 millions de personnes continueront à avoir besoin d'une aide d'urgence.

29. Cinquante-cinq mille autres personnes vulnérables des régions occupées par les Somali, les Oromo et les peuples, nationalités et nations du Sud ont souffert des graves inondations qui se sont produites en mai, même si les pluies sont venues quelque peu soulager certaines parties du pays, notamment les zones de plaines et de pâturage qui avaient souffert de plusieurs années consécutives de sécheresse. Les pâturages y ont repoussé et les ressources en eau y ont été reconstituées. Maintes zones de production de belg ont également bénéficié d'une bonne pluviométrie.

30. Par ailleurs, on s'inquiète du sort des personnes déplacées dans la région orientale des Oromo, dans la région des Somali et dans la région de Gambella, où les conflits et les tensions ethniques ont provoqué des déplacements de populations. L'éloignement de certaines populations de la région de Gambella, auquel s'ajoute l'absence de soutien adéquat et, dans certains cas, le refus des autorités de reconnaître l'existence de personnes déplacées, a privé nombre d'entre elles de vivres et d'autres produits de première nécessité. Il apparaît ainsi difficile de venir en aide aux personnes déplacées, en l'absence de politiques et de mandats clairement définis dans ce sens.

31. Les organismes des Nations Unies ont continué à suivre l'opération de démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée et à se tenir prêts à intervenir pour apporter une aide humanitaire aux populations touchées par l'évolution de la situation dans la zone frontalière.

Conclusions

32. Si l'on est parvenu à renforcer la complémentarité entre l'appel humanitaire et le dispositif de sécurité productif, le faible soutien obtenu par l'appel humanitaire et les retards survenus dans l'exécution du programme n'ont pas permis de réagir promptement face à la crise persistante de la sécurité alimentaire et à l'aggravation du taux de malnutrition au début de 2005. D'importants enseignements ont été tirés et des mesures seront prises pour mieux rapprocher les deux programmes et mieux les gérer en 2006.

33. La sécheresse demeure un danger chronique en Éthiopie du fait notamment de l'érosion de la base de ressources naturelles provoquée par la croissance démographique élevée, la déforestation, le tarissement des ressources en eau, la pénurie de parcelles agricoles familiales, les changements climatiques. La

sécheresse chronique a rendu la population de plus en plus vulnérable, les ménages vendant leurs biens pour survivre. Le pays est pris dans un cercle vicieux dont il doit se sortir immédiatement grâce aux activités de développement.

34. Alors que l'action menée dans le pays pour lutter à long terme contre l'insécurité alimentaire va de l'avant, des crises, susceptibles de rendre des centaines de milliers de pauvres des zones rurales tributaires de l'assistance humanitaire, continueront de survenir. Le Gouvernement et la communauté internationale doivent donc continuer d'appuyer et de renforcer les capacités de gestion des crises et de fournir une assistance humanitaire, tout en veillant à encourager les solutions visant à régler à long terme l'insécurité alimentaire et économique.

C. Kazakhstan

35. Par sa résolution 57/101 sur la coopération et la coordination internationales pour le rétablissement de la santé de la population, la régénération de l'environnement et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixantième session, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution. Le présent rapport récapitule les mesures prises ces trois dernières années par le système des Nations Unies, le Gouvernement du Kazakhstan et la communauté internationale dans la région de Semipalatinsk et conclut que les efforts consentis n'ont pas permis d'atténuer les souffrances causées par des années d'essais nucléaires.

Situation économique et sociale

36. La zone d'essais nucléaires de Semipalatinsk reste un vestige de la guerre froide. Entre 1949 et 1989, 468 essais nucléaires, dont 125 en surface, ont été effectués dans un polygone de 18 500 kilomètres carrés. Bien que cette région ait été développée et utilisée exclusivement par l'Union soviétique, c'est le Kazakhstan qui a hérité des conséquences de ces activités à son accession à l'indépendance au début des années 90.

37. C'est là un long héritage : environ 1 323 000 personnes ont subi les effets des essais et nombreuses sont celles qui continuent d'en souffrir aujourd'hui. Le taux de mortalité nationale en 2003 pour cause de maladies oncologiques qui était de 126 pour 100 000 personnes était de 163 et de 189 pour 100 000 personnes, respectivement dans les *oblasts* de Pavlodar et de l'est du Kazakhstan, où était situé le site d'essais nucléaires.

38. Reconnaissant les responsabilités de la communauté internationale vis-à-vis de la région de Semipalatinsk et des graves problèmes sanitaires, environnementaux et sociaux qui s'y posent, l'Assemblée générale a adopté entre 1997 et 2002 quatre résolutions invitant la communauté internationale à aider le Gouvernement du Kazakhstan à surmonter ces épreuves[1].

39. En septembre 1999, une conférence internationale sur la région de Semipalatinsk a été organisée à Tokyo pour en examiner le programme intégré d'assistance et de redressement comportant 38 projets à impact rapide d'une valeur de 43 millions de dollars répartis entre les cinq principaux domaines que sont la

santé, l'environnement et l'écologie, le redressement économique, l'aide humanitaire et le plaidoyer. À la suite de quoi, la communauté internationale des donateurs s'est engagée à fournir une assistance de plus de 20 millions de dollars. Depuis lors, le Gouvernement du Kazakhstan a appuyé de nombreux projets visant à aider à assainir la région. Si l'on a beaucoup fait, l'ampleur des problèmes a jusqu'ici dépassé de loin les moyens mis en œuvre.

40. C'est pourquoi l'Assemblée générale a, dans sa résolution 57/101, souligné que la communauté internationale devait continuer d'accorder son attention à la région de Semipalatinsk et consacrer des efforts accrus au règlement de ses problèmes, demandé instamment à la communauté internationale d'apporter son concours et invité tous les États Membres à offrir leurs connaissances et leur expérience pour contribuer au rétablissement et au développement de la région de Semipalatinsk.

Cadre institutionnel pour l'aide en faveur de la région de Semipalatinsk

41. Avant la conférence qui a eu lieu à Tokyo en 1999, le Gouvernement kazakh a mis en place une commission interministérielle chargée d'élaborer un plan d'action global et d'obtenir des fonds pour la région de Semipalatinsk auprès des donateurs. Bien que cette commission ait présenté une liste de projets prioritaires et obtenu des fonds auprès de la communauté des donateurs à Tokyo, l'application du programme s'est avérée quelque peu fragmentée en raison de l'insuffisance des ressources financières – lesquelles ne permettent pas de s'attaquer en même temps aux nombreux problèmes prioritaires – du taux de rotation élevé du personnel chargé de ces projets, du non-respect des engagements pris par les donateurs, des nombreux petits projets ponctuels entrepris par les organismes et organisations non gouvernementales locaux œuvrant en marge du programme principal.

42. C'est en partie en raison de ces problèmes et du développement des capacités du Kazakhstan et de sa prospérité croissante dus aux investissements internationaux et aux ventes de pétrole des six dernières années que l'intérêt porté par les donateurs à la région de Semipalatinsk s'est atténué et que l'aide étrangère a décliné ces dernières années.

43. Soucieux de ranimer l'intérêt porté à la région de Semipalatinsk et d'y assurer une meilleure coordination des activités, le Ministère kazakh des affaires étrangères a, avec l'aide du PNUD, organisé en février 2004 à Almaty une réunion locale de donateurs pour faire le point sur les acquis, définir les mesures à prendre en priorité et présenter de nouveaux projets prioritaires à la communauté des donateurs. Cette dernière a indiqué que, le pays ayant une économie dynamique et en pleine croissance et les ressources publiques étant considérables, c'était aux pouvoirs publics de définir un programme d'action pour la région, de coordonner l'aide et de donner la preuve de leur engagement en finançant les efforts de relèvement au moyen de ces ressources.

44. Comme suite à cette réunion, le Gouvernement a mis sur pied un nouveau programme pour la période 2005-2007 afin de trouver une solution aux problèmes posés par l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk. (Pour plus de détails, veuillez consulter les paragraphes 59 et 60 ci-après.)

Assistance des donateurs en faveur de la région de Semipalatinsk

45. Grâce à la conférence qui s'est tenue à Tokyo en 1999, la communauté internationale, notamment le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse, la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies, Counterpart International et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a annoncé des contributions de plus de 20 millions de dollars. La plupart des contributions promises ont été reçues mais elles étaient très en deça des besoins et, dans certains cas, elles ne se sont toujours pas matérialisées.

46. Le présent chapitre récapitule les progrès qui ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de secours et de relèvement en faveur de la région de Semipalatinsk depuis l'établissement du dernier rapport à l'Assemblée générale en juillet 2002[2]. Malheureusement, la plupart des programmes financés par les donateurs touchent à présent à leur fin ou ont déjà pris fin, bien que la région connaisse de graves problèmes sanitaires, une dégradation de l'environnement et des problèmes de développement économique. Qui plus est, rien n'indique que cette tendance à la réduction de l'aide prendra fin. Les organisations sont moins nombreuses à offrir leur aide et le volume de l'aide a considérablement baissé.

47. Il convient de noter que les organisations non gouvernementales et les autorités locales, de leur côté, mettent en œuvre des projets. Les informations présentées ici ne dressent donc pas nécessairement un tableau complet de la situation en matière d'aide.

Santé

48. Le Gouvernement japonais a apporté son appui à un vaste projet portant sur l'amélioration du système de soins de santé dans la région de Semipalatinsk. Ce projet, qui prendra fin en 2005, offre une assistance médicale permettant, entre autres, d'améliorer la qualité des bilans de santé, de mieux diagnostiquer les maladies, de mieux traiter les données obtenues en vue d'études systémiques.

49. Par le biais de son Programme d'assistance technique à la Communauté d'États indépendants, la Commission européenne met actuellement en œuvre un projet de renforcement des institutions visant à sensibiliser davantage les femmes à leurs droits en matière de santé procréative, à former le personnel médical pour qu'il respecte les droits fondamentaux des femmes, à introduire la notion de maternité à moindre risque et à promouvoir l'accouchement naturel. Ce programme financera également un projet concernant la sûreté nucléaire dont le thème sera l'aide à apporter à l'établissement d'un relevé spectrométrique aérien des rayons gamma du polygone d'essais de Semipalatinsk.

50. L'UNICEF a appuyé diverses initiatives, notamment dans des domaines tels que la mise au point de programmes d'études adaptés aux besoins des enfants, l'amélioration des compétences parentales et la formation de formateurs en médecine ou en soins infirmiers. Le Fonds appuie également des initiatives s'adressant aux enfants ayant des besoins particuliers afin de mettre au point des solutions autres que le placement en institution et il compte continuer à mettre au point, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG), des programmes d'éducation par les pairs ainsi que des programmes qui permettront aux enfants d'acquérir des connaissances élémentaires en matière d'éducation sanitaire.

51. L'Agency for International Development des États-Unis met actuellement en œuvre un projet de centres de soins de santé primaires axés sur la communauté en association avec l'American International Health Alliance. Ce projet s'inspire d'un centre modèle de médecine de la famille qui se trouve à Astana. Les clubs locaux offrent toute une série de formations en matière d'éducation sanitaire ainsi que des conseils et d'autres activités liées à la santé.

52. La Société nationale du Croissant-Rouge du Kazakhstan met actuellement en place trois projets dans le secteur de la santé qui sont axés sur la prévention de la tuberculose, la maternité sans risques et les soins de santé primaires de proximité dans les campagnes et les villages. Ces projets, entrepris depuis quatre ans, se poursuivront deux ans encore avec l'appui de la Croix-Rouge japonaise. La Société du Croissant-Rouge du Kazakhstan s'emploie également à sensibiliser le public et à mieux le préparer aux situations d'urgence. Elle finance actuellement deux projets dont l'un a pour thème la confiance du public et prévoit une formation sur les mesures à prendre en cas d'urgence, et l'autre qui a pour thème l'atténuation des effets des catastrophes et vise l'élimination du bois brûlé et la plantation de pins.

53. Enfin deux projets – l'un concernant les droits des femmes et le partenariat social et l'autre concernant la sauvegarde des droits des électeurs et leur droit de se faire entendre – viennent d'être mis au point et sont financés par l'Union européenne dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme.

Secteur humanitaire

54. Le Gouvernement suisse vient de mener à terme un projet intéressant spécifiquement les groupes vulnérables dans le cadre duquel une aide financière s'élevant à 20 000 dollars a été accordée aux microprojets. Ces subventions s'adressaient également aux groupes vulnérables et ont permis aux orphelinats notamment de se doter de machines à laver et d'ordinateurs.

55. L'Agence canadienne de développement international a, par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales, financé deux microprojets de développement agricole durable qui ont été mis à exécution par le centre « Umit Tani » pour les enfants, les orphelins et les invalides de la ville de Semipalatinsk.

Environnement

56. Le Ministère britannique du développement international achève actuellement un projet d'environnement qui a pour thème l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan participatif d'aménagement des terres destiné au polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Ce projet vise à mettre au point et à appliquer un plan participatif d'aménagement des terres pour les régions ne présentant des dangers ni pour la population ni pour les animaux. Ce plan sera mis au point en accord avec la population locale afin qu'il soit possible de l'appliquer par le biais des structures administratives actuelles implantées dans les oblasts du Kazakhstan oriental, de Karaganda et de Pavlodar.

57. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) rend aisément accessibles les données scientifiques qu'elle recueille en établissant la cartographie des locaux à usage d'habitation et des locaux publics situés dans les villes contiguës au polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk. En 2005, elle

organisera un camp d'été pour les adolescents des villages situés près de ce site afin de faire prendre conscience de l'état de l'environnement et de la nécessité d'un développement durable.

Économie

58. Le programme du PNUD pour Semipalatinsk a été financé par le Gouvernement japonais, qui a versé 1,1 million de dollars par le truchement du Fonds d'affectation spéciale pour le programme de secours et de relèvement en faveur de la région de Semipalatinsk – Fonds que le PNUD a créé pour donner suite aux résolutions de l'ONU qui lançaient un appel à l'aide internationale. Ce programme, qui prendra fin en 2005, se composait de trois sous-projets relatifs à l'octroi de microcrédits aux femmes, l'octroi de petites subventions aux organisations non gouvernementales et locales et la fourniture de conseils aux entreprises. Selon une évaluation indépendante menée en 2004, ce programme a beaucoup fait pour lutter contre la pauvreté et améliorer les niveaux de vie des groupes visés, tels que les femmes, les chefs de petites entreprises et les populations rurales.

Mesures prioritaires

59. En 2005, le Gouvernement kazakh lancera un programme devant permettre de résoudre les problèmes posés par l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk pour la période 2005-2007. Ce programme a pour principal objectif de modifier les facteurs écologiques, économiques, médicaux et sociaux qui ont des répercussions sur le niveau de vie de la population locale. Il devrait permettre de réduire les taux de morbidité et de limiter les risques liés aux rayonnements en menant des activités dans les domaines de la rééducation médicale; de l'évaluation de la radioactivité et de la protection contre la radioactivité; du renforcement de l'infrastructure sociale et de la diversification scientifique et technique.

60. Le Gouvernement kazakh devrait financer ce programme à hauteur de 2,47 milliards de tenges (environ 18,9 millions de dollars). Ce programme étant un programme national, il présente uniquement les activités entreprises par le Gouvernement et l'appui apporté par ce dernier sans indiquer le rôle que pourraient jouer d'autres intervenants, tels que les donateurs, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. On pourrait le consolider en faisant une place à ces intervenants et en assurant une meilleure coordination de leurs activités.

Conclusion

61. Plus de 1,3 million de personnes subissant encore les conséquences de près de 40 ans d'essais nucléaires, la situation reste critique dans la région de Semipalatinsk. Le polygone d'essais n'a toujours pas été sécurisé, l'économie locale subit encore les conséquences de l'effondrement de l'Union soviétique et les taux élevés de morbidité et de mortalité témoignent du lourd tribut que la population locale a payé à ce vestige de la guerre froide.

62. Le Gouvernement kazakh et la communauté internationale se sont efforcés de remédier à ces problèmes hérités de l'ère soviétique. Le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes et mis au point un programme devant permettre de résoudre les problèmes posés par l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk pour la période 2005-2007. Bien que la communauté des donateurs

ait accordé une aide substantielle à la région depuis la conférence de Tokyo de 1999, il reste beaucoup à faire et les États Membres, en partenariat avec le Gouvernement kazakh, doivent intensifier leurs efforts afin de venir en aide à la population de la région de Semipalatinsk.

63. L'application de ce nouveau programme permettra au Gouvernement kazakh de fournir une aide indispensable dans les domaines médical, radiologique et scientifique et dans celui de la protection sociale. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement aura également la possibilité de renouveler les efforts de coordination de l'aide provenant de l'État ainsi que de la communauté internationale. Il pourra le faire en mettant en place un mécanisme de coordination multipartite qui réunirait les ministères gouvernementaux compétents, les donateurs, les administrations et les organisations non gouvernementales locales. Le Gouvernement kazakh pourra faire appel, à cet égard, aux services du coordonnateur résident des Nations Unies et du bureau local du PNUD.

64. Le Gouvernement jouant un rôle plus actif en matière de prestation et de coordination de l'aide, les États Membres doivent adopter des mesures d'appoint. Les donateurs et les membres de la Communauté d'États indépendants doivent notamment continuer de reconnaître les obligations spéciales qui leur incombent vis-à-vis de la population de la région de Semipalatinsk, éprouvée par la guerre froide. Les États Membres doivent avant tout honorer tous leurs engagements antérieurs après quoi, ils pourront fournir à la région des services spécialisés supplémentaires et de nouvelles ressources afin de pallier les souffrances de la population.

65. La prospérité économique que le Kazakhstan a connue ces derniers temps ne suffit pas à résoudre les problèmes tenaces et très techniques que la contamination radioactive pose à la région de Semipalatinsk. Avec le nouveau programme qu'il a mis en place, le Gouvernement kazakh a donné la preuve de son engagement envers la région, mais si d'autres États Membres lui offrent leur aide et collaborent avec lui, cet engagement pourrait déboucher sur des résultats supérieurs à ceux qui ont été obtenus jusqu'ici.

D. Rwanda

66. Dans sa résolution 59/137, l'Assemblée générale, entre autres, invite les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies à continuer de concevoir et d'exécuter des programmes d'aide aux survivants du génocide de 1994, en utilisant les ressources existantes et en œuvrant à la mobilisation de contributions volontaires supplémentaires, et prie le Secrétaire général de rendre compte à la soixantième session de l'Assemblée de l'exécution par les organismes des Nations Unies des programmes propres à aider les groupes vulnérables.

Aperçu général

67. L'ONU est retournée au Rwanda à la suite du génocide de 1994 et a immédiatement œuvré en faveur du relèvement et de la reconstruction. Les tâches les plus urgentes étaient alors d'aider le Gouvernement à rétablir l'ordre public, de soulager une population traumatisée et d'appuyer la réorganisation des services de base. Durant la phase d'urgence qui a débuté tout de suite après le génocide, tout comme durant la phase de développement ultérieure, les organismes des Nations

Unies se sont montrés très actifs. L'équipe de pays des Nations Unies n'a pas ménagé ses efforts pour mobiliser des ressources en vue de renforcer l'aide apportée par les Nations Unies aux survivants du génocide.

68. Soutenu par la communauté internationale, le Rwanda a fait des progrès notables sur les plans du redressement, de la reconstruction et de la réconciliation, et dans les domaines de la justice sociale et politique. Durant les années de relèvement, et dans des circonstances particulièrement difficiles pour le pays, les organismes des Nations Unies ont été aux côtés du Gouvernement et du peuple rwandais, contribuant de façon louable à une évolution positive de la situation et au développement.

Dispositions prises par l'équipe de pays des Nations Unies

69. Durant la période de relèvement et de reconstruction, l'équipe de pays des Nations Unies a accordé une attention particulière à la réinstallation des groupes vulnérables tels que les orphelins, les veuves, les rapatriés et les déplacés. Divers organismes des Nations Unies ont apporté une aide technique et financière à la conception et à la mise en œuvre de politiques sociales et économiques en faveur des pauvres et des défavorisés. Cette aide s'est concrétisée sous la forme de politiques concernant la bonne gouvernance, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, et a renforcé la capacité du Gouvernement à faire face aux problèmes économiques et sociaux.

70. Au cours des 11 dernières années, l'équipe de pays s'est engagée plus largement dans les domaines de l'établissement d'institutions et de la réalisation d'infrastructures, de la santé et de l'éducation, de la lutte contre le VIH/sida, de la gouvernance démocratique, de la réconciliation et de la justice, qui ont une importance capitale pour les démarches axées sur le développement humain et les droits fondamentaux.

71. La lourde tâche qui consiste à reconstruire un pays dévasté et traumatisé par un génocide ne peut être accomplie qu'au moyen d'une collaboration et de partenariats continus avec les partenaires pour le développement, les groupes de la société civile, et le Gouvernement et le peuple rwandais.

Aide apportée par les organismes des Nations Unies aux groupes vulnérables : orphelins, veuves et victimes de la violence sexuelle

72. Les organismes des Nations Unies ont apporté leur aide dans les domaines suivants :

Éducation des orphelins

73. L'UNICEF a participé à l'élaboration d'une politique nationale en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, et à l'intégration d'un programme et d'un plan d'action chiffrés dans le plan stratégique pour le secteur de l'éducation.

74. Un certain nombre de programmes complémentaires de remise à niveau ont également été conçus et exécutés à l'intention des orphelins et des enfants vulnérables.

75. Afin de promouvoir un environnement accueillant pour les orphelins, les enfants vulnérables et les filles, on a mis en place des « espaces sûrs » dans

certaines écoles pilotes et on a mis en œuvre un programme pilote d'accompagnement et de soutien entre pairs dans 50 écoles.

Soins et traitements médicaux aux victimes de violences sexuelles, en particulier les victimes séropositives

76. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a mis en place dans ses locaux une unité médicale chargée d'apporter un soutien physique et psychologique aux témoins appelés à comparaître. Les soins qui y sont assurés comprennent des traitements contre le VIH/sida et une assistance pour les victimes d'actes de violence sexiste.

77. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a procuré des fournitures médicales et du matériel de laboratoire à la Hope Clinic, qui approvisionne l'organisation non gouvernementale Rwanda Women's Network, laquelle vient en aide aux femmes ayant subi des violences durant le génocide de 1994.

78. L'OMS a également fourni à l'Association des veuves du génocide de 1994 (AVEGA) des médicaments gratuits pour traiter le VIH/sida.

79. Le Fonds des Nations Unies pour la population a apporté son appui à un programme de prévention, de soins et de traitement pour les victimes de violences sexuelles, mis en œuvre dans les établissements de santé et les collectivités locales.

80. L'UNICEF a appuyé un programme de soins et d'assistance pédiatriques pour les enfants infectés et affectés par le VIH/sida, comprenant l'élaboration d'une politique de soins et de traitement pédiatriques.

81. Le PNUD et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) soutiennent un projet de renforcement de la protection contre la violence sexiste. Ce projet consiste à mener des actions de sensibilisation au sort des victimes et d'information concernant l'assistance juridique, et à renforcer les capacités des organismes chargés de l'application des lois.

82. UNIFEM a apporté son soutien à une étude menée par l'organisation African Rights (« Broken bodies, torn spirit: Living with genocide, rape and HIV/AIDS ») pour faire connaître la situation de désespoir et de souffrance dans laquelle se trouvent les femmes rwandaises.

Programmes de soutien psychologique aux victimes de traumatismes et autres survivants du génocide

83. L'UNICEF vient en aide aux enfants qui ont besoin d'une réadaptation psychosociale en établissant des services d'orientation et de conseil dans les écoles, et en lançant et encourageant des activités qui font participer les enfants, notamment les activités sportives et de détente. Le Fonds a également mis en place des réseaux de protection de l'enfance et mené des actions locales visant à former des familles de réfugiés à prendre en charge les traumatismes.

84. Le PAM mène des programmes « vivres contre formation » visant à renforcer l'autonomie des foyers affectés par le VIH/sida en raison de violences sexuelles infligées durant le génocide.

85. L'OMS mène une étude sur les conséquences et l'ampleur des violences faites aux femmes durant le génocide.

86. L'OMS a en outre conçu un document consacré à la prise en charge des victimes de traumatismes et formé des psychologues à soigner les troubles post-traumatiques. Elle a aussi aidé des psychologues à offrir un soutien aux membres de familles touchées.

87. Enfin, l'OMS a renforcé les capacités locales pour permettre aux victimes de traumatismes de recevoir un traitement durant les procès *gacaca* en cours (appareil judiciaire traditionnel) et a mené des activités visant à renforcer les capacités du personnel travaillant au centre d'aide psychosociale, qui est un centre d'orientation pour les problèmes psychosociaux.

88. Le FNUAP, le PAM et UNIFEM ont mis en œuvre des programmes de formation professionnelle et de microcrédit à l'intention des familles dont le chef est une femme ou un enfant, afin de favoriser leur autonomie.

E. Somalie

89. Par sa résolution 59/218, l'Assemblée générale a, entre autres, engagé instamment la communauté internationale à poursuivre l'application de sa résolution précédente afin d'aider le peuple somalien à entreprendre la remise en état des services sociaux et économiques de base et a engagé aussi la communauté internationale à fournir d'urgence une aide et des secours humanitaires au peuple somalien, en particulier pour atténuer les conséquences de la sécheresse.

Conditions de sécurité

90. L'insécurité que créent les conflits à l'intérieur des clans et entre ceux-ci continue de régner dans de nombreuses parties de la Somalie, particulièrement dans le sud et le centre. Du fait de cette grande précarité, les populations de ces zones sont enclavées et restent vulnérables au harcèlement, à l'exploitation et à l'extorsion. Faute de gouvernement opérationnel, les groupes claniques se sont chargés de veiller à la sécurité des leurs, avec des fortunes diverses.

91. L'insécurité générale touche aussi les agents humanitaires. Aux menaces habituelles qui pèsent sur eux, telles que l'extorsion, les enlèvements et les affrontements violents, vient s'ajouter la montée en puissance des groupes fondamentalistes. L'insécurité a augmenté à Mogadiscio entre janvier et avril 2005, après que deux agents humanitaires eurent été assassinés et six autres blessés. Dans d'autres régions du sud et du centre, les moyens de communication ont été gravement perturbés alors que les besoins humanitaires se sont alourdis, notamment dans la région de Gedo, dans le Moyen et le Bas-Djouba et dans la région du Galgaduud.

92. Comme il était difficile d'œuvrer dans ces conditions, des mesures renforcées ont été prises pour assurer la sécurité du personnel humanitaire, dont le recours à des escortes armées. Cela a certes contribué à atténuer les risques auxquels font face les agents humanitaires, mais les frais de fonctionnement en ont été considérablement alourdis. Vu l'insécurité qui règne et les menaces qui pèsent de plus en plus sur les agents humanitaires, il est de toute première importance d'y remédier pour pouvoir acheminer l'aide humanitaire. Le peu de moyens consacrés au renforcement des mesures de sécurité et de sûreté en faveur du personnel

humanitaire aura de lourdes répercussions sur l'acheminement de l'aide en Somalie à la fois par l'ONU et par les ONG internationales.

Questions humanitaires

93. Les acteurs humanitaires ont continué de répondre aux besoins d'environ 900 000 Somaliens, dont 500 000 touchés par la sécheresse et 370 000 à 400 000 déplacés. La situation difficile dans laquelle ils œuvrent, imputable à l'insécurité chronique qui règne notamment dans le centre et le sud du pays, les a souvent empêchés de rejoindre les populations. L'UNICEF et le PAM ont apporté leur aide sous forme de vivres, de soins, d'eau et d'abris, en collaboration avec des ONG. Des projets de l'OIT à forte intensité de main-d'oeuvre ont contribué à ouvrir des perspectives d'emploi. Le Fonds pour l'intervention humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué à intervenir pour combler des lacunes dans l'intervention humanitaire.

94. Le tsunami survenu le 26 décembre 2004 dans l'océan Indien a frappé le littoral nord-oriental de la Somalie. En février 2005, une mission d'évaluation interinstitutions a recensé 44 000 sinistrés, mais les organismes des Nations Unies, les collectivités locales et les ONG étaient intervenus rapidement pour répondre en grande partie aux besoins humanitaires les plus impérieux (vivres, abri, eau, santé et articles de première nécessité). L'élan de générosité des donateurs a été rapide, ce qui a beaucoup facilité les interventions. La mission a constaté qu'environ 5 % de la population sinistrée étaient en situation d'urgence humanitaire tandis que 40 % étaient privés de leurs moyens d'existence, leurs barques de pêche ayant été endommagées ou emportées (la pêche procure aux populations locales l'essentiel de leurs revenus). Environ 50 % de ces personnes ont besoin de ressources d'ici au début de la prochaine saison de pêche en octobre 2005. Il faut donc continuer à apporter des secours et aider les sinistrés à trouver des moyens de subsistance. Les organismes des Nations Unies et les ONG ont d'ores et déjà lancé des programmes de redressement et de développement qui concernent notamment la construction d'abris, les évaluations environnementales, l'eau et l'assainissement, la santé, la remise en état des écoles et les infrastructures.

95. De fortes pluies et des crues soudaines au Somaliland et au Puntland ont gravement endommagé les infrastructures. Les acteurs humanitaires sont intervenus rapidement en collaboration avec les autorités locales et il est envisagé de reconstruire et de remettre en état certains équipements, notamment de renforcer les berges et les digues le long des cours d'eau à Hargeisa au Somaliland et de refaire les routes à Bari et à Nugal au Puntland.

96. Bien que la saison des pluies (*gu*), qui s'étend de mars à juin, ait mal commencé, des précipitations au-dessus de la normale dans les bassins hydrologiques éthiopiens du Shabelle et du Djouba ont fait monter le niveau des cours d'eau dans le sud de la Somalie, ce qui a entraîné des inondations locales parmi les plus graves depuis plusieurs années. Les organismes des Nations Unies, les ONG, le Comité international de la Croix-Rouge et la Société nationale du Croissant-Rouge en Somalie collaborent avec les autorités locales pour dresser des états des lieux et intervenir.

97. À la mi-avril 2005, des combats transfrontaliers à l'intérieur de clans dans la région de Gedo ont causé le déplacement de quelque 10 000 à 15 000 personnes. Cette région a le taux de malnutrition le plus élevé en Somalie (jusqu'à 23 %), ce

qui s'explique en partie par l'insécurité alimentaire chronique qui y règne. Les tensions qui persistent entravent les interventions humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a engagé des discussions afin de faciliter les déplacements du personnel humanitaire, ce qui permettrait de dresser un état des lieux et d'acheminer l'aide.

Sécurité alimentaire

98. La sécheresse, qui dure depuis plus de trois ans, continue de se faire ressentir en Somalie. À la fin février 2005, le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO a publié son *post-deyr analysis*, qui estime à près de 500 000 le nombre de personnes en situation d'urgence humanitaire privées de moyens d'existence, les plus vulnérables se trouvant dans le centre et le sud du pays. Le redressement est lent car les éleveurs n'ont pas pu bénéficier pleinement de l'amélioration de la situation à cause de la réduction considérable de leurs cheptels, de leur surendettement et du dénuement qui règne un peu partout. La relance est entravée aussi par des troubles civils à répétition, qui restreignent l'accès aux marchés, aux pâturages et à d'autres ressources.

99. La production céréalière de la saison deyr 2004-2005 a atteint son plus bas niveau de l'après-guerre à Djouba et à Shabelle en raison des inondations et des crues locales causées par des chutes de pluie au-dessus de la normale. Les vallées du Djouba et du Shabelle restent un sujet de préoccupation en raison de la mauvaise saison des pluies (*gu*) de 2005. En temps normal, la saison *gu* représente 70 à 75 % de la production de vivres et de fourrage. Selon les prévisions du Système d'alerte rapide aux risques de famine, la plupart des régions agricoles du sud de la Somalie ont reçu environ la moitié des précipitions prévues. Cela se répercutera sur la production céréalière, les stocks et les prix pendant la saison des pluies (*gu*) et la saison sèche (*hagai*) qui lui succède. Cependant, les zones pastorales dans le Bas-Djouba ont connu une bonne pluviosité qui améliore les parcours et l'élevage.

100. Dans son état des lieux de mai 2005, le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire signale une amélioration générale de la situation nutritionnelle dans le nord de la Somalie et dans la région de Hiran, faisant un rapprochement entre cette progression et les interventions humanitaires qui se poursuivent dans ces régions. Les organisations qui mettent en œuvre des programmes vivres-contre-travail et des projets de virement de fonds ont également contribué à faire reculer l'endettement et à améliorer l'alimentation. Malgré ces progrès, il faut continuer de secourir les populations afin d'améliorer leurs moyens d'existence.

Situation économique

101. Les organismes des Nations Unies et les ONG continuent d'aider considérablement les populations vulnérables en milieu rural et urbain à remettre en état, à faire fonctionner et à entretenir leurs réseaux de distribution d'eau, à favoriser l'hygiène et l'assainissement et à reconstruire les infrastructures.

102. La remise en état du canal de Duduble à Jowhar, entreprise par les pouvoirs publics locaux et la collectivité locale avec le soutien du PAM et du PNUD, est le premier projet de développement dans les régions du centre et du sud depuis 20 ans, ce qui permet la régénération de ce qui était la région la plus fertile de la Somalie, reconnue pour les produits agricoles qu'elle exportait vers d'autres pays de la région et des pays d'Afrique. Cet effort de collaboration a immédiatement créé des

possibilités d'emploi (pour 750 ouvriers agricoles) et pourrait bénéficier à plus de 50 000 personnes en permettant l'accès à une eau d'irrigation et en empêchant les traditionnelles inondations. Quelque 1 200 familles puisent déjà de l'eau du canal, et ce nombre est appelé à croître lorsque les portes d'arrivée de l'eau d'irrigation dont est muni le canal seront remises en état.

103. Le secteur privé et les envois de fonds continuent de soutenir l'économie somalienne. Il y a toutefois un manque de soutien institutionnel qui ne facilite pas l'essor ou la réglementation de la création d'entreprise. En outre, l'économie et une grande partie de la population restent vulnérables aux chocs tels que les interdictions d'importation visant le cheptel somalien et les catastrophes naturelles comme les sécheresses, les inondations, les aléas climatiques et les tsunamis.

104. Pour encourager la diversification économique et permettre aux Somaliens de bénéficier de leurs eaux côtières, des évaluations de la filière pêche ont été effectuées pour le Somaliland, le Puntland et le centre-sud. Le littoral somalien, le plus long en Afrique, a été jusqu'ici l'objet d'activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et tout son potentiel de développement n'a pas encore été exploité. Ces études aideront à élaborer une stratégie cohérente et durable pour développer une filière pêche économiquement viable.

Conclusions

105. L'efficacité des interventions au lendemain du tsunami tient à quatre facteurs principaux : a) les collectivités locales, qui sont en première ligne, ont rapidement apporté une aide; b) les donateurs sont intervenus avec célérité malgré divers problèmes d'acheminement; c) des stocks étaient déjà en place, ce qui a permis un acheminement rapide; et d) les donateurs ont eu un bel élan de générosité et sont intervenus rapidement. Comme ces événements pourraient se reproduire, il convient de mettre en place des dispositifs d'alerte rapide et de lutte contre les catastrophes naturelles. L'ONU est en train de mettre à jour le plan d'action interinstitutions pour la prévision, la préparation des moyens de secours et la lutte contre les inondations pour le Djouba et le Shabelle.

106. Bien que la sécheresse, qui a duré plus de trois ans, ait officiellement pris fin et que les efforts visant à remédier à l'insécurité alimentaire à long terme dans le pays progressent, il est assez probable que de tels événements se reproduiront, ce qui pourrait placer des centaines de milliers de personnes dans une situation très précaire nécessitant une aide humanitaire. En conséquence, les autorités et la communauté des donateurs doivent continuer à appuyer une stratégie consistant à apporter des secours là où ils sont nécessaires et à renforcer les solutions à long terme pour remédier à l'insécurité alimentaire et au manque de moyens de subsistance. Il importera aussi de soutenir le renforcement de mesures de sécurité et de sûreté en faveur du personnel humanitaire sur le terrain.

F. Timor-Leste

107. Par sa résolution 58/121, l'Assemblée générale a, notamment, engagé la communauté internationale à continuer d'aider le Gouvernement et la population du Timor-Leste dans leur action pour l'édification de la nation et à faire face aux problèmes et défis qui subsistaient, notamment en ce qui concernait le développement de capacités dans tous les secteurs, la réconciliation nationale et le

retour volontaire des réfugiés restants au Timor-Leste, ainsi que le développement durable.

Évolution économique, sociale et politique

108. Il convient de rendre hommage au Gouvernement et à la population du Timor-Leste pour leur action en faveur de la paix et de la stabilité du pays, ainsi que pour les efforts qu'ils continuent de déployer en vue de consolider la démocratie, de renforcer les institutions nationales, de donner davantage de moyens à ces dernières et d'assurer le développement social et économique, notamment pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans son plan national de développement, le Gouvernement a d'ailleurs pleinement tenu compte des OMD. Une telle évolution n'aurait pas été possible sans l'engagement de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, des États Membres et des organisations non gouvernementales en faveur de l'édification d'une nation autosuffisante et du renforcement des capacités dans tous les secteurs et à l'échelle du pays. Il importe néanmoins de reconnaître qu'il reste des difficultés à surmonter; il faut notamment continuer à fournir une assistance en faveur du développement durable, essentiellement dans les domaines suivants : respect de la légalité, justice, droits de l'homme et appui à la police nationale et aux autres services publics; continuer à rénover l'infrastructure; fournir des services sanitaires au grand public et, notamment, reconstruire les hôpitaux; appuyer l'enseignement secondaire et supérieur; promouvoir le soutien psychologique, en particulier pour les enfants touchés par la violence; garantir une plus grande participation des femmes dans toutes les sphères de la société; et assurer l'égalité des sexes, y compris en adoptant une législation pour lutter contre la violence familiale et d'autres délits fondés sur le sexe.

109. On doit également se féliciter des succès notables marqués par la Commission accueil, vérité et réconciliation et des activités qu'elle continue de mener pour faciliter la réconciliation nationale et le retour des réfugiés au Timor-Leste. Elle devrait présenter son rapport final d'ici à septembre 2005. Lors de la troisième réunion de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale, qui s'est tenue à Jakarta les 7 et 8 juillet 2005, les participants se sont par ailleurs engagés à coopérer dans d'autre domaines. Plusieurs questions bilatérales non résolues ont été examinées, notamment celles relatives aux frontières, aux échanges commerciaux et aux finances, au droit, au domaine social, à l'éducation et à la culture, et aux transports et aux communications. S'agissant de la question de la démarcation des frontières, les deux parties sont convenues que la première borne serait placée à Montaan dans le district de Bobonaro à la mi-août, 44 autres bornes devant être placées avant la fin du mois de septembre.

110. Il est également intéressant de noter l'engagement du Gouvernement indonésien et de la communauté internationale en faveur du Fonds spécial créé par les anciens employés et retraités du Gouvernement indonésien au Timor-Leste et des contributions qu'ils y ont versées, ainsi que l'important appui fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne le décaissement des crédits versés au Fonds spécial. La communauté internationale est vivement encouragée à envisager d'augmenter ses contributions pour faire face aux besoins constants. On peut également se féliciter que les participants à la deuxième réunion de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale

entre l'Indonésie et le Timor-Leste, tenue en septembre 2003, aient insisté sur le fait qu'il fallait absolument entretenir de bonnes relations et renforcer et faciliter encore la coopération dans tous les domaines intéressant les deux parties.

111. En ce qui concerne l'évolution de la situation politique, grâce aux efforts de l'ONU et à l'assistance technique fournie par le PNUD, les élections des chefs de village et de canton se sont déroulées avec succès dans 11 des 13 districts. Dans les deux autres districts, les élections auront lieu en septembre 2005. Le Gouvernement a depuis demandé l'assistance électorale de l'ONU en vue de mettre en place des institutions démocratiques au Timor-Leste et d'élaborer la loi et les procédures électorales en vue des élections nationales prévues en 2007. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a répondu favorablement à cette demande.

112. S'agissant du renforcement du cadre juridique et institutionnel, il convient de noter que la Constitution prévoit la création de deux organes, à savoir le Conseil supérieur de défense et de sécurité et le Conseil d'État. La création de ces deux organes fournirait au Président de la République l'appui institutionnel nécessaire pour s'acquitter de la mission qui lui a été confiée.

113. Les relations entre l'État et l'Église se sont normalisées, après avoir connu quelques tensions, et, la sécurité intérieure s'étant nettement améliorée, la situation demeure calme et paisible. Des mécanismes ont également été mis en place pour lutter contre les activités des groupes militaires, sur l'initiative du Président Gusmão, qui a négocié une déclaration commune avec ces groupes en vue de prévenir, réduire et éradiquer les actes de violence.

114. Plusieurs textes de loi ont récemment été approuvés par le Parlement, notamment : la loi sur les activités pétrolières régissant notamment l'octroi de licences d'accès et de forage; 23 résolutions parlementaires portant ratification des Conventions sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des institutions spécialisées; et les autorisations parlementaires permettant au Gouvernement d'adopter le Code pénal, le Code de procédure pénale et le Code de procédure civile par décret, sans les soumettre au débat parlementaire.

115. L'ONU continue de contribuer de manière significative au développement social et économique du Timor-Leste et à conseiller le pays pour l'aider à réaliser les OMD. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), qui s'est achevée en mai 2005, a été remplacée par une mission politique spéciale, à savoir le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui est doté d'un nouveau mandat jusqu'en mai 2006. Le BUNUTIL continuera d'appuyer la mise en place des institutions nationales indispensables, de développer les services de police, de dispenser des formations dans les domaines du respect de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme, et de suivre et examiner les progrès marqués dans la réalisation des diverses fonctions qui lui ont été attribuées. Le BUNUTIL continuera de coordonner l'ensemble des activités du système des Nations Unies au Timor-Leste, en accordant une attention particulière à la sécurité et au personnel et en planifiant une transition sans heurt et rapide d'une mission politique spéciale à un cadre d'assistance au développement durable. Ces tâches sont exécutées en étroite coopération avec le Gouvernement et avec les organismes et fonds des Nations Unies. Un cadre stratégique en faveur d'une plus large assistance au développement durable a déjà été mis en place; il est essentiellement axé sur le développement des capacités institutionnelles dans les domaines de la gestion des

finances publiques, du respect de la légalité, et de la justice et de la gouvernance démocratique. Un des principaux objectifs de cette nouvelle stratégie consiste à continuer de développer les capacités des fonctionnaires timorais et des institutions publiques, et de parvenir à améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes.

III. Observations

116. S'agissant de Djibouti, la situation de crise qui a donné lieu à la fourniture d'une assistance économique spéciale s'est, pour l'essentiel, stabilisée. S'il est possible que la communauté internationale doivent maintenir, en partie, son assistance humanitaire et son aide en faveur du relèvement, l'essentiel de l'aide internationale devrait servir à financer le développement économique durable. De même, il est recommandé qu'à partir de sa soixante et unième session, l'Assemblée générale cesse d'examiner la situation à Djibouti au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Assistance économique spéciale à certains pays ou à certaines régions ».

Notes

[1] Les résolutions de l'Assemblée générale sur Semipalatinsk comprennent les résolutions 52/169 M, 53/1 H, 55/44 et 57/101.

[2] A/57/256.